



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

MM les conseillers, échevins et Président du CPAS,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous invitons à la séance du conseil communal qui aura lieu le mardi 17 décembre 2024 à la maison communale à 20 heures.

Le 9 décembre 2024.

La Directrice générale,
B. MAHY



Le Bourgmestre
JM DAERDEN

EXTRAIT DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Dotation à la zone de secours pour 2025.
2. Douzième provisoire budget communal 2025.
3. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour 2025.
4. Taxe additionnelle au précompte immobilier pour 2025.
5. Renouvellement CCATM.
6. Fourniture de carburants – centrale d'achat.
7. Receveur régional - Situation de caisse au 30/09/2024;
8. Règlements taxes pour 2025 – communication tutelle.
9. Modifications budgétaires 2024 – communication tutelle.
10. Ratification arrêtés de police.

HUIS-CLOS

11. Ratification désignations instituteurs primaires temporaires.
12. Réaffectation institutrice maternelle.